

1 100 à 4 600 €/ha/an

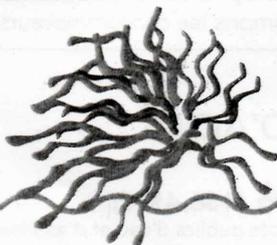
La valorisation des services écosystémiques fournis par les prairies humides de France métropolitaine.

Source : Ramsar

1 km²

de posidonies, herbiers emblématiques des fonds méditerranéens, stocke près de 3 fois plus de carbone (83 000 tonnes) que la même surface de forêt !

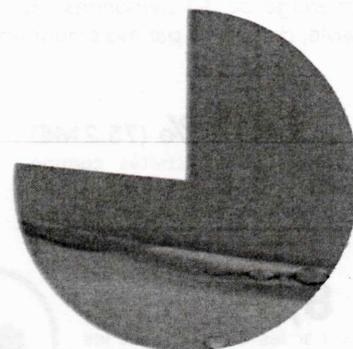
Source : Ramsar



x 3,6

L'augmentation, depuis 2 ans, de la surface cumulée de sols désimpermeabilisés grâce au soutien de l'agence de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Source : tableau de bord « Bilan final du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Rhône-Méditerranée 2016-2021 et état initial du Sdage 2022-2027 »



69%

des Français sont convaincus de manquer d'eau à l'avenir (contre 64 % en 2021 et 32 % en 1996). Et 92 % d'entre eux font le lien entre le dérèglement climatique et la rareté de l'eau.

Source : baromètre annuel, décembre 2022, Centre d'Information sur l'eau

x 19

L'augmentation, en 35 ans, du nombre de stations de suivi des eaux souterraines des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, qui est passé de 50 à 955.

Source : rapport 2022 sur l'état des eaux dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

3/4



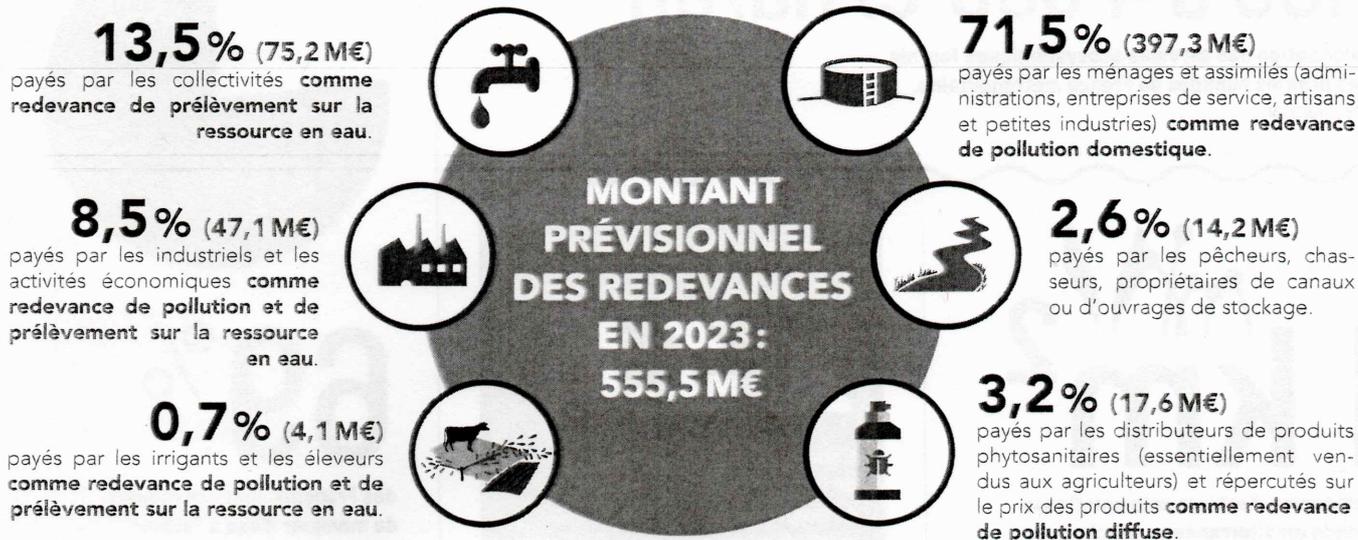
Trois Français sur quatre se déclarent personnellement inquiets d'être confrontés à l'avenir à des restrictions d'eau et des pénuries d'eau potable. L'inquiétude est particulièrement présente chez les habitants des zones rurales.

Source : enquête « Les Français et leur perception des enjeux associés à l'eau », ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et Harris Interactive. Enquête réalisée en janvier 2023 auprès de 1 091 personnes.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

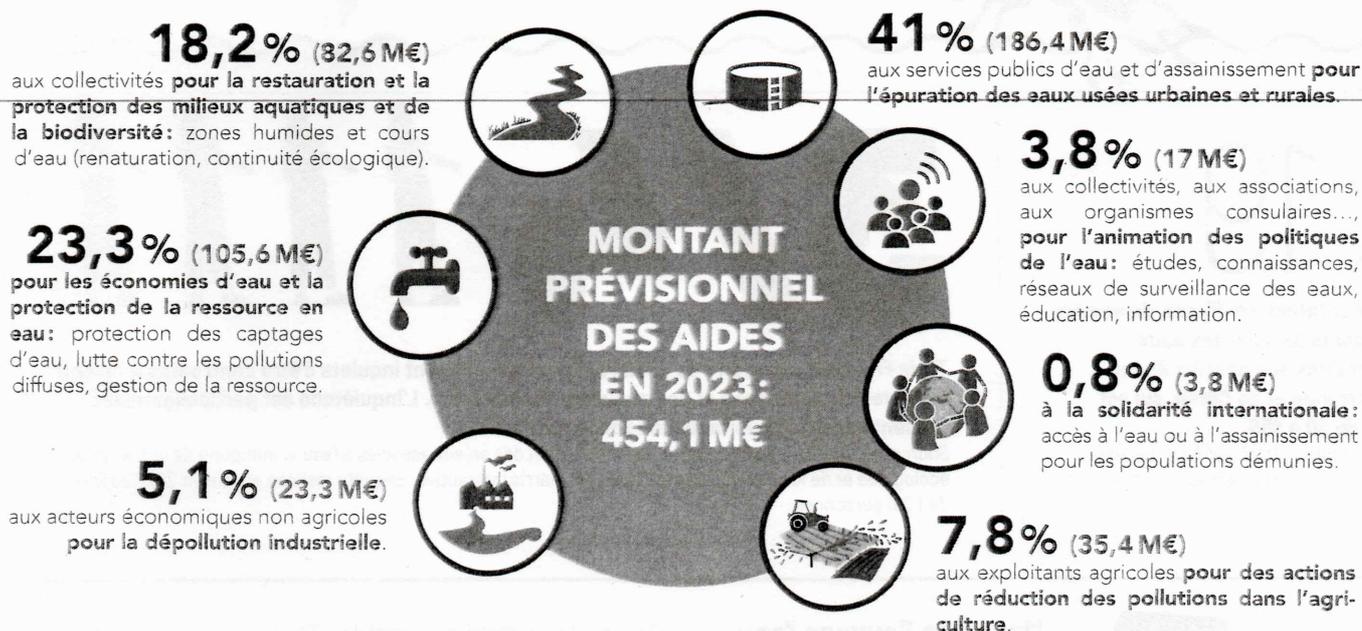
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- **Solidarité envers les communes rurales**: l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides correspond essentiellement au financement**, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr